

"attendait le dénouement avec anxiété. Après des entrevues "entre les ministres du gouvernement de Québec et les députés de cette province; après des entrevues entre le chef du "gouvernement du Canada et les représentants de la province "de Québec, le résultat fut annoncé. Les figures s'épanouirent, "la paix régna dans le camp et la loi concernant le Pacifique "fut votée." Mon honorable ami aurait dû dire plutôt que c'était du côté de l'opposition que les figures étaient les plus anxieuses; on y épiait jusqu'aux plus petits bruits que l'on pouvait saisir à travers les serrures pour savoir ce qui se passait à l'intérieur; et le peu de secrets que l'on pouvait surprendre était immédiatement transmis par le télégraphe, corrigé et augmenté au grand organe du parti libéral de la province d'Ontario, si bien qu'à un certain moment ce journal annonçait que les députés de la province de Québec allaient enfin se jeter dans les bras tout ouverts du chef de l'opposition qui leur promettait une ère de prospérité inouïe pour leur province. Le dénouement dissipa bientôt cette espérance; la loi fut votée, et ce jour-là les figures s'assombrirent. Peu s'en est fallu que le *Globe*, le lendemain, ne parût en deuil comme si un des siens était tombé. C'est qu'il avait vu s'évanouir le rêve qu'il avait le plus chéri. Car de fait, ces conjectures étaient fausses et le parti conservateur était resté fidèle et uni comme par le passé. Que l'honorable député se le tienne pour dit: les conservateurs de Québec ont été unanimes à suivre le gouvernement sur cette grande question. Seulement, un certain nombre de membres ont demandé s'il n'était pas possible que toutes les questions du Pacifique fussent réglées en même temps; c'était une chose parfaitement légitime de leur part que de chercher à savoir si le gouvernement avait l'intention, non pas d'acheter leurs votes mais de faire droit à une réclamation qui avait été faite constitutionnellement par le cabinet de la province de Québec, et qui était, depuis plusieurs jours déjà, devant le Conseil Privé.

Comment! M. l'Orateur, est-ce que l'honorable chef de l'opposition va nier à la députation de Québec le droit de s'enquérir si la province qu'elle représente devra être bien et justement traitée? Est-ce que ce droit ne sera donné qu'aux autres provinces? La Colombie anglaise peut bien soumettre au gouvernement du Canada des questions qui l'intéressent, et ne lui reconnaît-on pas le droit de demander si ces questions ont été étudiées et si le gouvernement en est venu à une détermination? Est-ce qu'on n'a pas vu le *Globe* s'indigner parce que les griefs du Manitoba n'avaient pas été réglés d'une manière définitive lorsque l'honorable premier ministre de cette province quittait Ottawa pour s'en retourner à Winnipeg? En, doit-il être autrement pour Québec?